

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 15 avril 2021 à 10h00

« Indicateurs du système de retraite préparation du rapport annuel »

Document N° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les indicateurs du système de retraite produits par la Direction de la
Sécurité Sociale, la DREES et le COR**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les indicateurs du système de retraite produits par la Direction de la Sécurité Sociale, la DREES et le COR

La loi du 20 janvier 2014, garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, renforce la mission de suivi régulier d'indicateurs par le Conseil d'orientation des retraites (COR). Elle prévoit ainsi la réalisation par le COR d'un bilan annuel sur le système des retraites. Ce bilan, publié au plus tard le 15 juin¹, est fondé sur un ensemble d'indicateurs de suivi relatif au respect des objectifs du système de retraite. Ces indicateurs, définis par décret², permettent notamment au Comité de suivi des retraites (CSR) de déterminer si le système de retraite s'éloigne ou non de manière significative de ses objectifs et, le cas échéant, de formuler des recommandations destinées à garantir le respect des objectifs.

Ce document a pour ambition de dresser un panorama des principaux indicateurs de suivi du système de retraite, issus de trois publications : le dernier rapport annuel du COR, le Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) annexé au PLFSS 2021 (rédigé par la Direction de la Sécurité Sociale - DSS), et le panorama 2020 « Les retraités et les retraites » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

1. Trois rapports ayant des objectifs différents

Dans le cadre de la loi du 20 janvier 2014, le **COR** réalise un rapport annuel relatif aux « **Évolutions et perspectives des retraites en France** », fondé sur un ensemble d'indicateurs de suivi des objectifs du système de retraite³. Ces derniers sont définis par la loi : pérennité financière, équité entre les assurés au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension (dans une optique de garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités) et solidarité (article L111-2-1). Les régimes de retraite et les administrations (DARES, Direction du Budget, Direction générale du Trésor, DREES, Direction de la Sécurité sociale et INSEE) sont sollicités pour la construction de ces indicateurs et la réalisation de projections de dépenses pour le système de retraite. Un peu moins de 150 indicateurs sont présentés dans le rapport, construits à partir des données de gestion des différents régimes ainsi que d'autres sources statistiques (voir l'encadré 1).

La **DSS** élabore chaque année le **REPSS** décliné sur les retraites⁴ (ex programme de qualité et d'efficacité, PQE). Ce rapport est annexé, depuis 2005, au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Il a pour but d'éclairer les débats du Parlement en appréciant les résultats des politiques de sécurité sociale au regard d'objectifs qui leur sont assignés et vise à juger de l'adéquation des mesures proposées dans le PLFSS de l'année au contexte économique, démographique, sanitaire et social. Il est composé de deux parties. La première présente des données de cadrage portant sur les dépenses, la démographie, le niveau des pensions ainsi que les principaux dispositifs (décote, surcote, minimas de pension, dispositifs

¹ En raison de la crise sanitaire, la publication du dernier rapport du COR a été décalée au 26 novembre 2020 afin d'avoir un bilan plus précis des conséquences de la « 1^{ère} vague ».

² Voir à ce sujet la [lettre du COR n°9 – septembre 2014](#), « Les indicateurs du COR pour le suivi et le pilotage du système de retraite ».

³ Les rapports sont disponibles sur le site du [COR](#).

⁴ Anciennement Programme de Qualité et d'Efficacité (PQE). Au total, six rapports sont déclinés. Ils portent sur les grandes politiques de la Sécurité sociale : maladie, famille, retraite, accidents du travail/maladies professionnelles, autonomie, financement. Ils sont disponibles sur le site internet de la [Sécurité sociale](#).

compensatoires, réversion, retraites anticipées et dispositifs de prolongation d'activité). La seconde partie présente des indicateurs relatifs aux objectifs/résultats qui détaillent les évolutions observées pour chaque grand objectif prioritaire du système de retraite :

- assurer un niveau de vie adapté et garantir la solidarité entre retraités,
- améliorer la connaissance par les assurés de leurs droits à la retraite,
- augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés,
- et améliorer progressivement la situation financière de la branche retraite.

Au total, un peu plus de 90 indicateurs sont présentés dans le rapport. Ces indicateurs sont essentiellement élaborés à partir des fichiers administratifs de gestion des caisses de retraite, de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR), du modèle ANCETRE de la DREES, mais également des comptes des branches retraite des régimes de base (voir l'encadré 1).

La **DREES** publie par ailleurs de façon annuelle un **panorama** intitulé « **Les retraités et les retraites**⁵ ». Il présente de manière détaillée le système de retraite français tous régimes confondus, ainsi que ses bénéficiaires. Il décrit ainsi la population des retraités, le montant de leur pension, les conditions de liquidation et fournit des éclairages thématiques sur les transitions emploi retraite, sur les dispositifs de prolongation d'activité (cumul emploi-retraite, retraite progressive) ainsi que sur certains dispositifs comme le minimum vieillesse et la retraite supplémentaire. Un peu plus de 180 indicateurs sont déclinés dans ce panorama. Ces indicateurs sont essentiellement calculés à partir de l'EIR, échantillon interrégimes de retraites, (voir l'encadré 1) qui est une base de données de référence pour l'étude des pensions de retraite tous régimes confondus. La dernière édition de l'ouvrage (Édition 2020) exploite la vague 2016 de l'EIR. L'année 2018, dernière année renseignée dans le panorama, est estimée à l'aide du modèle de microsimulation statique ANCETRE et des données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite, EACR (voir l'encadré 1).

Encadré 1. Les principales sources de données mobilisées dans les rapports

Les fichiers administratifs de gestion des régimes de retraite : chaque régime de retraite dispose d'un système d'information statistique contenant les informations individuelles de leurs assurés afin de permettre le calcul et le paiement des retraites. Les données regroupent les caractéristiques individuelles de leurs assurés (sexe, année de naissance, pays de naissance, etc.), l'ensemble de leur carrière (salaires, périodes de chômage, de maladie, de maternité, d'invalidité, etc.), les conditions de la liquidation des droits à la retraite (année de départ, taux de liquidation, durées validées, décote, surcote, points, etc.), la nature et les montants de retraite perçus (droits directs, droits dérivés), etc. Chaque système de gestion est propre à chacun des régimes et répond à ses spécificités réglementaires. La loi portant réforme des retraites de 2010 a créé un répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui devrait rassembler d'ici décembre 2022 l'ensemble des données relatives à la carrière de chaque assuré social utiles au calcul de la retraite. La réalisation technique de ce répertoire est confiée, par la loi, à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav). À ce jour, seules la CRPCEN et la Cnav ont migré leurs données dans le RGCU, les autres régimes basculeront au fur et à mesure.

L'échantillon interrégimes de retraités (EIR)⁶ est un panel qui permet d'observer l'évolution du nombre et de la composition des retraités, de décrire les conditions de départ à la retraite et de reconstituer le montant moyen de pension par retraité tous régimes. Il est mis à jour tous les quatre

⁵ Disponible sur le site internet de la [DREES](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/).

⁶ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/02-lechantillon-interregimes-de-retraites-eir>

ans, depuis 1988, par la DREES auprès des régimes de retraite obligatoires. Pour la dernière vague, l'ensemble des régimes de retraite ont été interrogés, les retraites supplémentaires (non obligatoires) étant exclues du champ de l'enquête. La vague 2016 comporte environ 650 000 assurés pondérés pour être représentatifs de l'ensemble des retraités du système de retraite français.

L'EIR contient les caractéristiques individuelles des retraités (sexe, année de naissance, département de naissance et de résidence), la nature et le montant des prestations et des avantages perçus, les conditions de liquidation des droits à la retraite (âge de départ, taux de liquidation, durée de carrière validée, décote, surcote, points, etc.). Afin d'obtenir des informations sur les transitions entre l'emploi et la retraite (salaires de fin de carrière, chômage, préretraite), l'EIR est apparié au panel Tous Salariés de l'Insee (panel couvrant les champs de l'ancien panel DADS et des agents de l'État) et aux fichiers de Pôle emploi.

L'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)⁷ est un panel qui permet d'étudier les droits à la retraite acquis dans l'ensemble des régimes de retraite. Il reconstitue l'intégralité de la carrière d'un échantillon d'individus. Il est mis à jour tous les quatre ans, par la DREES, auprès de la quasi-totalité des régimes de retraite obligatoires. La dernière vague porte sur les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2013 par les générations ayant entre 23 ans et 71 ans au 31 décembre 2013, sélectionnées selon leur jour et mois de naissance. L'EIC contient les caractéristiques individuelles des cotisants (sexe, année de naissance, département de naissance et de résidence, nombre d'enfants, etc.), les durées validées (cotisées et périodes assimilées), les salaires ou revenus d'activité perçus, les points acquis et les conditions d'emploi. L'EIC et l'EIR sont articulés afin de pouvoir comparer les droits estimés aux pensions effectivement versées lors du passage à la retraite.

L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)⁸ collecte, chaque année depuis 2004, auprès des caisses de retraite des informations agrégées sur les bénéficiaires d'un droit direct ou dérivé vivants au 31 décembre de l'année. Elle permet de suivre l'évolution annuelle de certains indicateurs par régime et d'estimer le nombre de retraités et les pensions versées tous régimes confondus. Elle sert également de données de cadrage pour l'EIR et pour le modèle ANCETRE. L'EACR contient les montants moyens de pension, les effectifs de retraités en stock et les nouveaux bénéficiaires, détaillé par sexe, génération et lieu de naissance (France ou étranger). Pour les nouveaux retraités, l'EACR recueille également des informations sur le motif de départ à la retraite, sur la part des assurés concernés par une décote, une surcote ou un minima de pension, par année de départ et génération. Les données de l'EACR peuvent différer légèrement de celles publiées par les régimes de retraite car les concepts statistiques utilisés pour harmoniser les données entre chaque régime ne correspondent pas forcément à ceux utilisés par les régimes. Les principales différences tiennent à la date de référence (date d'entrée en jouissance de la pension dans l'EACR) et à la date d'observation. De plus, afin de prendre en compte les liquidations tardives, les données de l'EACR sont recueillies avec un recul temporel de 9 mois.

Le modèle ANCETRE⁹ (Actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités), créé en 2010 par la DREES, permet l'extrapolation des données entre deux EIR à l'aide de l'EACR (en vieillissant les retraités déjà présents dans l'EIR et en ajoutant de nouveaux retraités à l'aide de l'EACR). Il permet l'estimation annuelle des principales grandeurs du système de retraite : le nombre de retraités tous régimes, le montant moyen des pensions et les effectifs de nouveaux retraités.

Même s'ils peuvent parfois se recouper sur certaines informations, les rapports du COR, de la DSS et de la DREES répondent à des objectifs différents. Le rapport annuel du COR a pour but de décrire les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques. Il mesure l'adéquation du

⁷ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/03-lechantillon-interregimes-de-cotisants-eic>

⁸ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/01-lenquete-annuelle-aupres-des-caisses-de-retraite-eacr>

⁹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-modele-ancetre>

système de retraite aux objectifs qui lui sont assignés. Le REPSS de la DSS a quant à lui pour objet d'éclairer le débat parlementaire lors des PLFSS et d'apprécier les résultats des politiques de sécurité sociale au regard des objectifs qui leur sont assignés. Il juge de l'adéquation des mesures proposées dans le PLFSS de l'année au contexte économique, démographique, sanitaire et social. Enfin, l'ouvrage de la DREES fournit un panorama statistique détaillé des retraités et du système de retraite français tous régimes confondus.

Si leurs objectifs diffèrent, les indicateurs fournis, ainsi que les données sur lesquelles ils s'appuient, présentent à la fois des similitudes, mais également des sources de différences qui peuvent générer, pour un même indicateur, des écarts et brouiller la lisibilité d'ensemble de ces informations.

2. Les principaux indicateurs de suivi et de pilotage du système de retraite

Les trois rapports précités présentent un nombre important d'indicateurs couvrant le domaine de la retraite. Compte tenu de leur grande richesse, ce document se concentrera essentiellement sur les indicateurs de suivi et de pilotage, ces indicateurs permettant d'apprécier l'équité entre les générations, le niveau de vie des retraités et enfin la pérennité financière du système de retraite¹⁰.

2.1. L'équité entre les générations

L'équité entre les générations peut être appréhendée à travers divers indicateurs. **L'âge de départ à la retraite**, qui est un indicateur clé pour le suivi du système de retraite, permet de calculer les durées de carrière et de retraite, et donc d'apprécier à la fois les objectifs de pérennité financière et d'équité de traitement entre les assurés au regard de la durée de retraite. Il correspond à l'âge auquel les actifs partent effectivement à la retraite¹¹. Il peut être calculé par année de départ à la retraite ou par génération (voir l'encadré 2). Les indicateurs d'âge de départ à la retraite présentés dans les rapports du COR, de la DREES et de la DSS sont listés en annexe 1.

Le **ratio démographique**, qui est couramment utilisé pour analyser la situation des régimes de retraite, rapporte les effectifs de personnes en emploi aux effectifs de retraités de droits directs. Il permet de mesurer la pression liée au vieillissement de la population exercée sur les personnes en emploi pour le financement des retraites (voir l'annexe 10).

Les durées de carrière et de retraite sont également des indicateurs clés pour appréhender l'équité entre les générations. La notion de **durée de carrière** à considérer peut se définir de diverses manières : à partir de la différence entre l'âge de début de carrière (âge de fin d'études, âge de première validation d'un trimestre pour la retraite, etc.) et l'âge de fin de carrière (âge de cessation d'emploi, âge de départ à la retraite, etc.), ou bien à partir des durées effectives (durée effective en emploi, durée cotisée et/ou validée pour la retraite, etc.). La **durée moyenne de retraite** par génération se calcule par la différence entre l'espérance de vie et l'âge moyen de départ à la retraite de chaque génération. Les durées de carrière et de retraite peuvent être exprimées en **proportion de la durée de vie totale** afin de pouvoir comparer des générations éloignées ayant des espérances de vie significativement différentes.

¹⁰ Les rapports du COR, de la DREES et de la DSS fournissent également d'autres indicateurs que ceux de suivi et de pilotage. Il s'agit d'indicateurs démographiques, économiques, etc. qui ne sont pas analysés dans cette note.

¹¹ Voir à ce sujet le dossier de la [séance du COR du 21 février 2019](#), « Les âges de départ à la retraite ».

Les indicateurs de durées de carrière et de retraite sont décrits en annexe 12.

Encadré 2. Le calcul des âges moyen de départ à la retraite

L'âge de départ à la retraite peut être calculé par année de départ ou par génération. Il peut être calculé en moyenne ou sur une génération fictive, à l'instar de ce qui est fait pour les taux de fécondité ou l'espérance de vie (âge conjonctuel de départ à la retraite).

L'âge moyen de départ par année est facilement calculable puisqu'il se fonde exclusivement sur les nouveaux retraités de l'année considérée. Il permet d'observer rapidement l'impact de certaines mesures législatives sur les âges de départ. En revanche, son évolution est fortement dépendante du poids des différentes générations parties à la retraite l'année considérée ainsi que des effets de calendrier de montée en charge des réformes.

L'âge effectif de départ à la retraite par génération permet d'éliminer les effets de composition démographique et de mieux apprécier les effets des réformes appliquées, généralement, selon l'année de naissance des assurés. Son calcul est en revanche disponible moins rapidement que celui de l'âge effectif par année de départ puisqu'il ne peut être déterminé que lorsque l'ensemble de la génération considérée est partie en retraite. Il ne peut donc être obtenu qu'*a posteriori* pour des générations anciennes.

L'âge conjonctuel de départ à la retraite neutralise les effets de structure démographique et intègre l'information disponible la plus récente. Il peut être obtenu pour les générations qui ne sont pas encore parties à la retraite car son mode de calcul est basé sur les taux de retraités¹². Il permet donc de suivre l'évolution de l'âge de départ à la retraite indépendamment des effets de composition des flux de nouveaux retraités. Il est calculé sur une génération fictive qui aurait les mêmes caractéristiques à un âge donné que la génération qui a atteint cet âge à la date d'observation¹³. Cet indicateur neutralise donc les effets des différences de taille entre les générations, il est indépendant des effets de structure démographique.

L'étude des **taux de remplacement**, qui rapportent la pension perçue lors de la liquidation au dernier salaire de la carrière, permet d'analyser l'évolution de l'impact du passage à la retraite sur les revenus perçus au fil des générations. Ils expriment donc la variation de revenus au moment du départ à la retraite¹⁴ et permettent d'apprécier ce que le système rapporte aux assurés une fois retraités. Différentes conventions peuvent être retenues pour la construction des taux de remplacement. Le salaire et la retraite peuvent être calculés bruts ou nets de cotisations sociales, le salaire considéré peut être le salaire annualisé de la dernière période d'emploi, un salaire moyen sur les dernières années de carrière, un salaire moyen sur l'ensemble de la carrière ou bien un salaire de milieu de carrière¹⁵. Le **taux de remplacement net moyen sur le cycle de vie**, qui rapporte la pension moyenne perçue sur l'ensemble de la durée de retraite au salaire moyen sur l'ensemble de la carrière, permet de prendre en compte les effets se produisant au-delà de la liquidation de la retraite¹⁶.

¹² Il correspond à la somme, sur l'ensemble des âges, des taux de non-retraités.

¹³ Voir à ce sujet le [document n°5 de la réunion du COR du 27 mai 2015](#), « Les âges conjonctuels de départ à la retraite : différences entre genres et entre quartiles de niveau de salaire » et le [document n°17 de la réunion du COR du 13 février 2014](#), « Construction d'indicateurs d'âges moyens de sortie d'activité et de départ à la retraite ».

¹⁴ Dans l'hypothèse où le retraité était en emploi avant de partir à la retraite.

¹⁵ Voir à ce sujet le [document n°15 de la séance du COR du 22 janvier 2014](#), « Construction d'indicateurs de taux de remplacement, de niveau de pension et de niveau de vie ».

¹⁶ Notamment les effets liés à l'indexation des pensions et à la modification des prélèvements sociaux.

Pour compléter les taux de remplacement, il est également possible de calculer un **taux de rendement interne** (TRI). Le TRI est un indicateur actuariel synthétique qui englobe les quatre dimensions de l'équité : taux de cotisation, la durée de carrière, le taux de remplacement et la durée de retraite. Il met l'ensemble des pensions de retraite perçues par un individu (ou une génération) en regard des contributions versées. Le TRI correspond au taux d'actualisation qui assure une stricte égalité entre la somme des pensions perçues et des cotisations payées.

Les taux de remplacement et le taux de rendement interne calculés dans les rapports du COR et de la DREES sont présentés en annexe 9.

2.2. Le niveau de vie des retraités

Le niveau de vie des retraités peut être mesuré à l'aide de plusieurs indicateurs. Si **la pension moyenne** des retraités renseigne sur la situation financière de ces derniers (voir l'encadré 3), la rapporter au revenu d'activité moyen permet de mesurer les écarts potentiels de revenus entre les retraités et les actifs. Il facilite ainsi la détection d'un éventuel décrochage du niveau des pensions par rapport au revenu de la population. À l'instar de la pension moyenne, il est possible de le calculer de différentes manières¹⁷ (voir les annexes 4 et 6).

Les écarts de pension entre les femmes et les hommes peuvent également être suivis à l'aide d'indicateurs de pension relative (voir l'annexe 5).

De même, les **pensions des plus modestes** font l'objet d'un suivi, en particulier pour les retraités percevant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Encadré 3. Le calcul des pensions moyennes

Plusieurs approches peuvent être considérées pour calculer la pension moyenne des retraités. **L'approche stock** donne, à un instant, la pension moyenne de l'ensemble des retraités. Elle permet alors d'étudier les disparités entre retraités et actifs. **L'approche flux** donne la pension moyenne des retraités partis à la retraite une année donnée.

Cependant, l'étude des pensions moyennes par année peut masquer des diversités existant entre les différentes générations de retraités (effet taille des générations, et paramètres de retraite définis selon l'année de naissance). Il est donc pertinent d'étudier également les pensions des nouveaux retraités **par génération**, cet indicateur étant totalement indépendant de ces effets.

Au sein de chacune de ces approches, la pension moyenne peut varier selon le champ retenu pour la calculer (retraités résidents en France, retraités résidents en France ou à l'étranger), selon leur nature (montants bruts ou nets des prélèvements sociaux¹⁸), selon leur valeur (pension exprimée en euros courants ou en euros constants), selon leur composition (ensemble des droits directs et dérivés, droits directs seuls, avec ou sans majorations pour enfants...) et selon la source utilisée¹⁹.

¹⁷ Voir à ce sujet le [document n°7 de la séance du COR du 15 avril 2015](#), « Les indicateurs de pension moyenne et de revenu d'activité moyen : sensibilité aux modalités de mesure ».

¹⁸ CSG, CRDS, CASA, cotisation maladie sur les retraites complémentaires.

¹⁹ Voir à ce sujet le [document n°7 de la séance du COR du 15 avril 2015](#), « Les indicateurs de pension moyenne et de revenu d'activité moyen : sensibilité aux modalités de mesure ».

Afin de faciliter la comparaison pour des années ou des générations éloignées²⁰, la pension moyenne peut également être exprimée de manière relative : **en proportion des revenus d'activité**. La pension moyenne et le revenu d'activité moyen peuvent varier selon le champ retenu pour les calculer (retraités résidents en France, retraités résidents en France ou à l'étranger), selon leur nature (montants bruts ou nets des prélèvements sociaux), selon la notion de pension retenue (ensemble des droits directs et dérivés, droits directs seuls, avec ou sans majorations pour enfants...), selon la notion de revenu retenue (revenu en équivalent temps plein, annualisé, champ des rémunérations...) et selon la source utilisée.

Les pensions de retraite ne sont cependant qu'une des composantes des revenus des retraités. Afin d'apprécier le niveau de vie des retraités, il faut en outre tenir compte de l'ensemble des revenus (capital, transferts, etc.) et de la composition des ménages. Ainsi, les indicateurs de pension moyenne en valeur absolue et de pension moyenne relative sont habituellement complétés par des indicateurs de **niveau de vie** (voir l'annexe 7). Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage auquel il appartient (revenus d'activité, pensions, revenus du patrimoine, prestations sociales, pensions alimentaires, nets d'impôts et de prélèvements sociaux) rapporté au nombre d'unité de consommation de son ménage²¹. Il peut être exprimé en valeur absolue ou en relatif par rapport à l'ensemble de la population ou uniquement par rapport aux actifs.

Le **taux de pauvreté** est quant à lui défini comme la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, qui est calculé comme une fraction du niveau de vie médian (voir l'annexe 8). Le système de retraite contient des dispositifs qui visent à garantir un revenu minimal aux personnes âgées.

2.3. La situation financière du système de retraite

Deux catégories d'indicateurs peuvent être utilisés pour apprécier la situation financière du système de retraite : la part des dépenses de retraite dans le PIB et le solde financier (voir l'annexe 14).

La **part des dépenses de retraite dans le PIB** mesure la fraction de la richesse nationale consacrée aux retraites. Elle permet d'évaluer la soutenabilité financière du système de retraite car elle exprime le niveau des prélèvements à opérer sur la richesse produite par les actifs pour assurer l'équilibre du système de retraite. Les dépenses de retraite peuvent également être présentées en milliards d'euros.

Le **solde financier** du système de retraite permet de vérifier l'adéquation des recettes aux dépenses du système de retraite. Il peut être présenté en part de PIB ou en milliards d'euros et être calculé y compris ou hors produits et charges financières²². En projection le solde peut être exprimé selon différentes conventions (voir l'encadré 4).

²⁰ Le montant nominal des pensions pouvant augmenter au fil des générations malgré un décrochage du niveau de vie des retraités par rapport au reste de la population.

²¹ Le système d'unités de consommation est un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage. Il permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente ou de composition différente. Les coefficients utilisés sont : une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus et 0,3 part pour les enfants âgés de moins de 14 ans. Le suivi des niveaux de vie en France est principalement réalisé à l'aide de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE.

²² La DSS calcule le solde financier y compris produits et charges financières, le COR présente un solde élargi sans les prendre en compte.

Encadré 4. Les ressources et le solde du système de retraite en projection

En projection, les ressources et le solde du système de retraite sont calculés selon plusieurs conventions en raison de la contribution de l'État en tant qu'employeur. Les projections du COR les présentent selon trois conventions comptables concernant les régimes spéciaux et le régime de la fonction publique de l'État :

- la convention TCC (taux de cotisation constants) qui fige les taux de cotisation implicites de l'État en tant qu'employeur et les taux de subvention des régimes spéciaux à leur dernier niveau constaté,
- la convention EPR (équilibre permanent des régimes) qui maintient à l'équilibre chaque année le régime des retraites de l'État et les régimes spéciaux,
- la convention ECC (effort de l'État constant) qui stabilise à sa dernière valeur connue la part dans le PIB des ressources affectées au régime des retraites de l'État et aux régimes spéciaux

Voir à ce sujet le [chapitre 2, Partie 1 du rapport du COR](#)

3. Des indicateurs qui convergent pour une large part mais des divergences subsistent

Si une grande partie des indicateurs présentés dans les trois rapports sont cohérents entre eux, tant d'un point de vue méthodologique qu'au niveau des résultats affichés, certains n'en présentent pas moins des écarts qui peuvent notamment brouiller leur lisibilité. Ces différences ont trait à la source de données retenue, au périmètre défini, à la méthodologie utilisée ou encore au choix de l'indicateur.

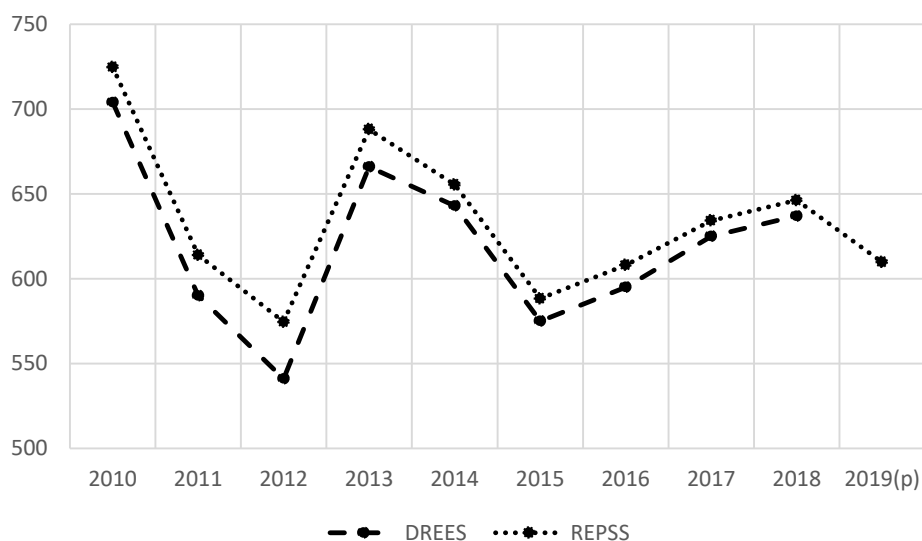
3.1. Des sources de données différentes

Les indicateurs du COR, de la DREES et de la DSS se basent parfois sur différentes sources de données. Ils peuvent combiner les sources, principalement les données de l'EIR, de l'EACR, ainsi que les fichiers administratifs de gestion des régimes de retraite (voir l'encadré 1).

Les données peuvent être soit exhaustives (les données de gestion des régimes), soit représentatives (données d'enquête ou échantillonnages effectués par les régimes pour leurs besoins statistiques). Cet usage peut générer des écarts pour un même indicateur.

À titre d'exemple, l'utilisation des données de la DREES (EIR, EACR, modèle ANCETRE) ou de l'échantillon au 1/20^{ème} des fichiers de gestion génère un écart de 1 à 6 points des effectifs de nouveaux retraités de droit direct au régime général (Figure 1).

Figure 1. Nouveaux retraités de droit direct au régime général par année, en milliers



Sources : **DREES** - Panorama « Les retraites et les retraités » édition 2020
Nouveaux retraités de droit direct par régime de retraite (fiche 02 Tableau 2)
 (EIR, EACR, modèle ANCETRE, CCSS)
REPSS annexé au PLFSS 2021

*Nombre de retraités de droit direct et nombre de nouveaux retraités à la Cnav (régime de base) (données de cadrage 1.7.2 Graphique 1)
 (Échantillon 1/20^{ème} des fichiers de gestion de la Cnav)*

3.2. Un périmètre différent

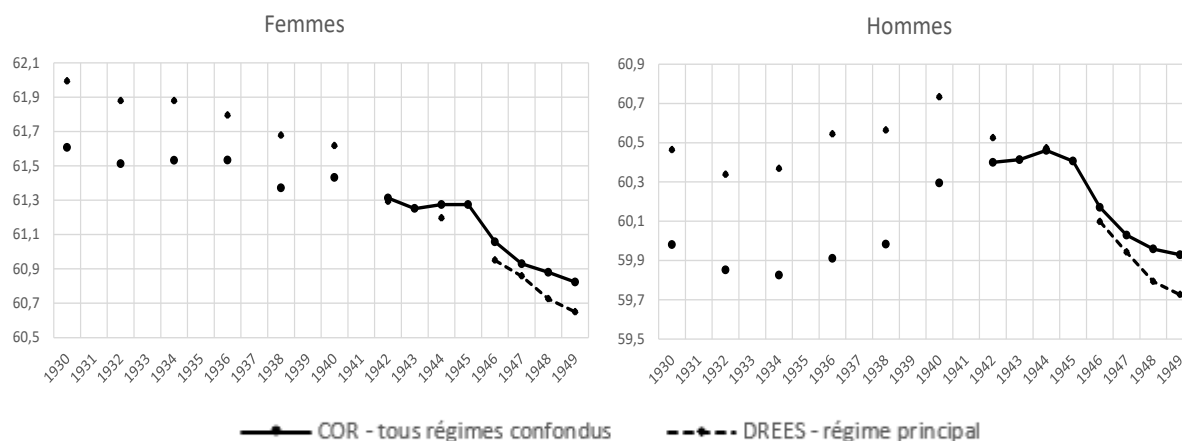
Le périmètre sur lequel sont calculés les indicateurs peut également être différent selon les rapports et générer des écarts alors que la source de données reste la même.

Le champ retenu peut varier (retraités résidents en France, retraités résidents en France ou à l'étranger, ensemble des droits directs et dérivés, droits directs seuls, avec ou sans majorations pour enfants etc.) et la nature de l'indicateur être différente (montants de pension bruts ou nets des prélèvements sociaux, effectifs de retraités en stock ou en flux, montants en euros courants ou constants).

À titre d'exemple, l'âge moyen de départ par génération calculé dans le rapport annuel du COR et dans le panorama de la DREES varie sensiblement selon l'ouvrage. Alors que le COR le calcule tous régimes confondus, la DREES ne retient que le régime principal²³. Cette différence de périmètre peut générer une variation de près de 7 mois dans le résultat de l'indicateur (Figure 2).

²³ Régime pour lequel la durée validée est la plus importante. Cet âge n'est donc pas nécessairement celui à la première liquidation.

Figure 2. Âge moyen de départ à la retraite par génération



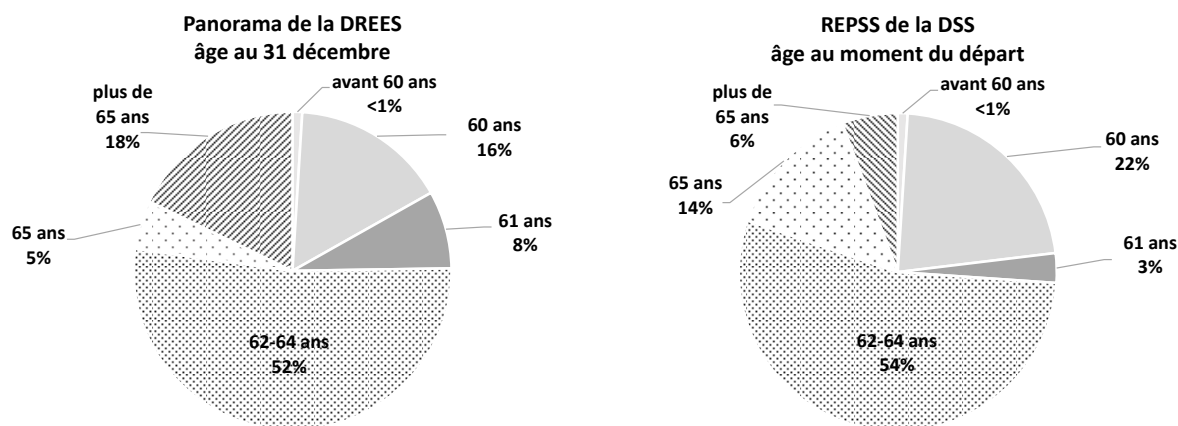
Sources : **DREES** - Panorama « Les retraites et les retraités » édition 2020
 Âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal par génération (fiche 15 Graphique 4)
 (EIR, EACR, modèle ANCETRE)
COR – « Évolutions et perspectives des retraites en France » Novembre 2020
 Âge moyen de départ à la retraite des femmes et des hommes, en années (Figure 2.56)
 (EIR, EACR, modèle ANCETRE)

3.3. Une méthodologie différente

La méthodologie employée pour calculer les indicateurs peut enfin être source d'écarts. Les notions statistiques peuvent varier pour un même indicateur (effectifs en moyenne annuelle, effectifs au 31 décembre de l'année, médiane ou moyenne, etc.).

Par exemple, la répartition des retraités par âge de départ au régime général dans le panorama de la DREES est calculée par âge au 31 décembre de l'année alors que la DSS la calcule à l'âge exact du départ à la retraite (Figure 4). Cette différence de mode de calcul génère un écart de 6 points pour les départs en retraite à 60 ans, et un écart de 9 points pour ceux à 65 ans entre les deux ouvrages.

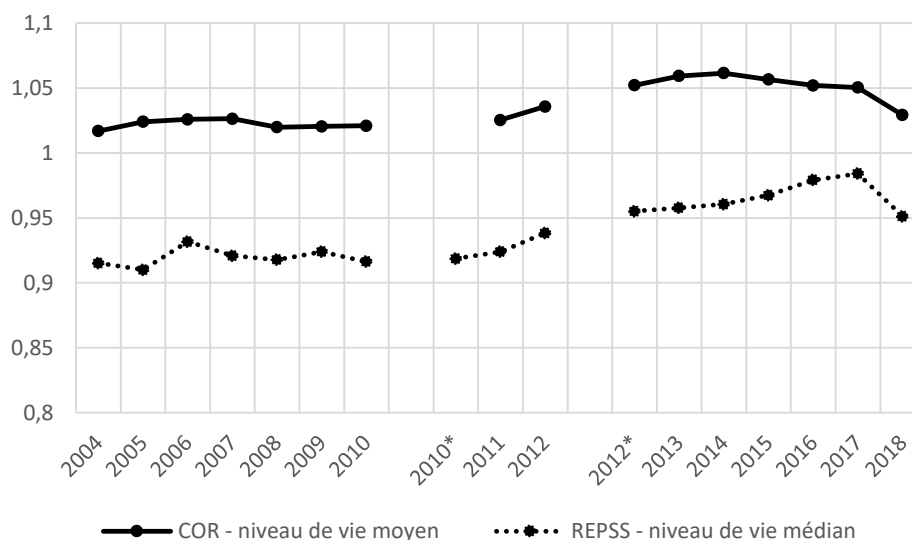
Figure 4. Répartition par âge des nouveaux retraités de l'année 2018 au régime général



Sources : **DREES** - Panorama « Les retraites et les retraités » édition 2020
 Répartition des nouveaux retraités de 2018 selon leur âge au 31 décembre (fiche 16 Tableau 1)
 (EIR, EACR, modèle ANCETRE)
REPSS annexé au PLFSS 2021
 Structure des âges de départ par année de départ (objectif 2.7 Graphique 2)
 (Fichiers de gestion de la Cnav)

De même, le niveau de vie relatif des retraités est présenté en moyenne par rapport à l'ensemble de la population dans le rapport du COR et en médiane par rapport aux actifs dans celui de la DSS (Figure 5). Ces deux différences rendent la comparaison de l'indicateur complexe car deux effets jouent : le concept statistique (moyenne versus médiane) et le périmètre retenu (ensemble de la population versus actifs²⁴).

Figure 5. Niveau de vie relatif des retraités – niveau de vie moyen pour le COR, niveau de vie médian pour la DSS



Sources : **COR** – « Évolutions et perspectives des retraites en France » Novembre 2020

Niveau de vie relatif des retraités : évolutions récentes (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population) (Figure 2.33) (ERFS)

REPSS annexé au PLFSS 2021

Ratio rapportant le niveau de vie médian des retraités à celui des actifs (objectif 2.1.2 Graphique et tableau 1) (ERFS)

* ruptures de séries : en 2010 les estimations de revenus financiers sont effectuées à partir de l'enquête Patrimoine 2010 et en 2012 la méthodologie de l'enquête a été modifiée.

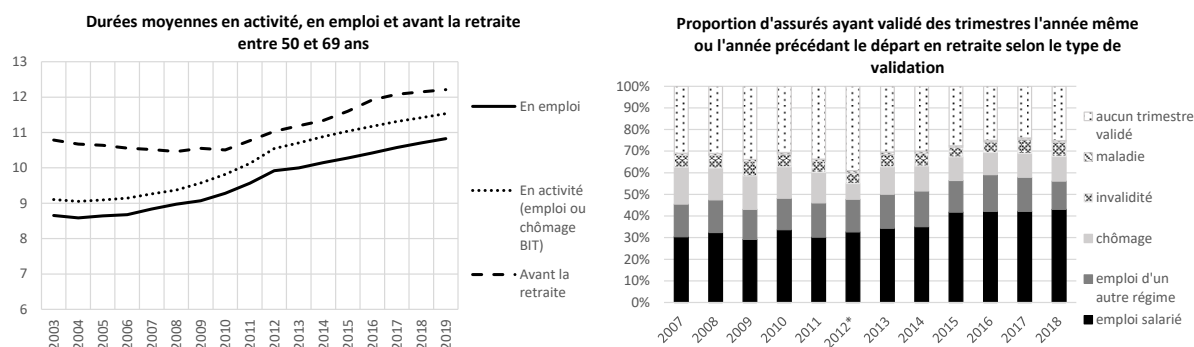
3.4. Un choix d'indicateur différent pour une thématique commune

Le choix de l'indicateur peut être différent pour illustrer une thématique commune. Par exemple, la DSS et le COR n'appréhendent pas de la même manière l'étude des transitions entre l'emploi et la retraite. La DSS privilégie un indicateur de proportion d'assurés ayant validé un trimestre dans l'année même ou l'année qui précède le départ à la retraite par type de validation (aucun trimestre validé, maladie, invalidité, chômage, emploi dans un autre régime, emploi salarié) pour les retraités du secteur privé²⁵. Le COR présente, quant à lui, des durées moyennes en activité, en emploi et avant la retraite entre 50 et 69 ans pour l'ensemble des assurés (Figure 6).

²⁴ Le niveau de vie de l'ensemble de la population est inférieur à celui des actifs. En effet, l'ensemble de la population comprend les actifs au sens du BIT (en emploi ou au chômage), les retraités inactifs au sens du BIT (hors cumul emploi-retraite) et les inactifs non retraités (enfants, étudiants, femmes au foyer, personnes handicapées ou invalides, etc.). Ces derniers ont un niveau de vie relativement faible.

²⁵ Cet indicateur est également repris dans le rapport du COR. La DREES présente également un indicateur sur la situation principale d'activité au cours de l'année précédant la liquidation des droits à la retraite. Ce dernier est réalisé par genre pour les générations 1942 et 1946 (Graphique 2 – fiche 21).

Figure 6. Transitions entre l'emploi et la retraite



Sources : COR – « Évolutions et perspectives des retraites en France » Novembre 2020
Durées moyennes en activité, en emploi et avant la retraite entre 50 et 69 ans (Figure 3.8)
 (INSEE, enquête emploi, DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, calculs SG-COR)

REPSS annexé au PLFSS 2021

Proportion d'assurés ayant validé des trimestres l'année même ou l'année précédente le départ en retraite selon le type de validation (objectif 2.10)
 (Cnav)

* pour l'année 2012, 10 % des nouveaux retraités sont concernés par un problème de remontée d'information. Il s'agit principalement d'assurés pour lesquels les reports de périodes assimilées chômage manquent et qui sont comptabilisés à tort comme n'ayant aucun trimestre validé.

4. Prolongements

Le rapport annuel du COR, le REPSS de la DSS et le panorama de la DREES répondent à des objectifs qui leur sont propres et présentent une grande richesse d'indicateurs. Si ces derniers sont pour la plupart cohérents entre eux, tant d'un point de vue méthodologique qu'au niveau des résultats affichés, certains n'en présentent pas moins des écarts. Ces différences ont trait au périmètre défini, à la source retenue ou à la méthodologie utilisée. Elles se comprennent dans le contexte relatif à leur élaboration, chaque organisme ayant des objectifs spécifiques.

Ces variations peuvent néanmoins dans certains cas nuire à la lisibilité des indicateurs, dans une approche transversale, et par là même ne pas favoriser leur bonne compréhension par un lecteur non averti. C'est pourquoi il pourrait être utile d'accroître la coordination dans la préparation des différents rapports et ouvrages afin d'œuvrer à une plus grande convergence des indicateurs publiés. Dans cette optique, des échanges approfondis entre administrations pourraient être mis en place, en vue de favoriser les réflexions croisées sur ce sujet technique. Ceci permettrait à terme d'arrêter des conventions communes en matière de définition des indicateurs et de développer des outils d'analyse partagés par l'ensemble de nos institutions.

C'est dans cette perspective qu'un premier travail de recension a été opéré par le secrétariat général du COR afin d'identifier les écarts entre publications et de permettre sur cette base des premiers échanges entre administrations. Une partie de cet inventaire est présenté dans les annexes jointes à cette note, l'ensemble étant consultable dans le fichier Excel joint.

Annexe 1 – L'âge de départ à la retraite

Par année de départ		
	Champ et source	Indicateur
COR	Salariés du secteur privé , par genre et ensemble Années : 1963 à 2019 Source : Cnav	Âge effectif de départ à la retraite (Figure 3.9)
	Par régime , ensemble : Cnav (distinction hors départs anticipés, ensemble), Fonction publique d'État civile (distinction sédentaires, actifs), CNRACL (distinction sédentaires, actifs) Années : 2004 à 2019 Source : REPSS, rapport pensions FP	Âges moyens à la liquidation des nouveaux retraités de 2004 à 2019 dans les principaux régimes (Figure 3.13)
DSS	Salariés du secteur privé , par genre et ensemble Années : 2004 à 2020 (*) Source : Cnav	Âge moyen de départ et âge moyen de départ corrigé des retraites anticipées (objectif 2.7 Graphique 1)
	Par régime , ensemble : MSA, (distinction non-salariés, salariés), ex-RSI (distinction artisans, commerçants), Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique d'État Années : 2004 à 2018 Source : régimes	Âge effectif du départ à la retraite de la ex-RSI, de la MSA et de la Fonction publique (objectif 2.7 Tableau 2)
Par génération		
COR	Tous régimes confondus , par genre Génération : 1930 à 2000 Source : DREES, modèle ANCETRE, projections COR	Âge moyen de départ à la retraite des femmes et des hommes, en années (Figure 2.56)
	Par régime , par genre : Cnav, Salariés agricoles, non-salariés agricoles, RSI, Fonction publique civile de l'État, CNRACL, CNIEG, SNCF, tous régimes Génération : 1934 à 1954 Source : régimes, modèle ANCETRE de la DREES	Âges moyens à la liquidation par génération dans les principaux régimes (Figure 3.12)
DREES	Dans le régime principal , par genre et ensemble Génération : 1926 à 1952 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE	Âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal par génération (fiche 15 Graphique 4)
	Par régime , ensemble : Cnav, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI base, Fonction publique civile de l'État, Fonction publique militaire de l'État, CNRACL, tous régimes confondus Génération : 1940 à 1952 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE	Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite selon la génération et le régime de retraite (fiche 15 Tableau 1)
Âge conjoncturel		
COR	Tous régimes , ensemble Années : 2000 à 2070 Source : projections COR	Âge moyen conjoncturel de départ à la retraite (Figure 2.4)
DREES	Tous régimes , par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE bilan démographique	Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite selon le sexe (fiche 15 Graphique 1)
	Par régime , ensemble : Cnav, Agirc, Arrco, FPCE, SSI, CNIEG, SNCF, RATP, Banque de France Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EACR	Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite selon le régime (fiche 15 Graphique 2)
DSS	Tous régimes , par genre et ensemble Années : 2004 à 2017 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE bilan démographique	Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite selon le sexe (données de cadrage 1.8 Graphique 1)
	Salariés du secteur privé , par genre et ensemble Années : 2012 à 2020 Source : Cnav	Âge conjoncturel de départ (objectif 2.7 Tableau 1)

(*) La DSS fournit également un âge moyen de départ corrigé des retraites anticipées.

Annexe 2 – Les taux de retraités par âge

Par année		
	Champ et source	Indicateur
COR	Tous régimes confondus entre 50 et 70 ans, ensemble et par genre Année : 2018 Source : DREES, modèle ANCETRE	<i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par âge en 2018</i> (Figure 3.10) <i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par genre et par âge en 2018</i> (Figure 3.11)
	Tous régimes confondus entre 50 et 70 ans, ensemble (années : 2004, 2010, 2017, 2018) et par genre (année : 2018) Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE bilan démographique (*)	<i>Taux de retraités par âge</i> (fiche 15 Graphique 3) <i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par âge et sexe en 2018</i> (fiche 16 Graphique 2)
DREES	Détaillé par régime et genre entre 55 et 61 ans : militaires, fonctionnaires civils, autres régimes spéciaux, autres régimes (dont régime général) Année : 2018 Champ : droits directs Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE bilan démographique	<i>Taux de retraités par âge jusqu'à 61 ans selon le type de régime au 31 décembre 2018</i> (fiche 16 Graphique 1)
Par génération		
COR	Tous régimes confondus , aux âges inférieurs à 60 ans (de 55 à 59 ans), par genre et ensemble Génération : 1942 à 1959 Source : DREES, modèle ANCETRE, calculs SG-COR	<i>Taux de retraités par génération aux âges inférieurs à 60 ans</i> (Figure 3.14) <i>Taux de retraités par génération et par âge aux âges inférieurs à 60 ans</i> (Figure 3.15) <i>Taux de retraités par génération et par âge aux âges inférieurs à 60 ans différenciés selon le genre</i> (Figure 3.16)

(*) La DREES fournit également l'évolution des taux de retraités par âge à partir de l'âge d'ouverture des droits pour les départs entre 2004 et 2018 (*Évolution des taux de retraités par âge à partir de l'âge d'ouverture – fiche 16 Graphique 3*).

Annexe 3 – Répartition des nouveaux retraités par âge

Par année de départ		
	Champ et source	Indicateur
COR	Tous régimes confondus entre 50 et 70 ans, ensemble et par genre Année : 2018 Source : DREES, modèle ANCETRE	<i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par âge en 2018 (Figure 3.10)</i> <i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par genre et par âge en 2018 (Figure 3.11)</i>
DREES	Tous régimes confondus entre 50 et 70 ans, par genre Année : 2018 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE bilan démographique	<i>Taux de retraités et de nouveaux retraités par âge et sexe en 2018 (fiche 16 Graphique 2)</i>
	Par régime , ensemble : Cnav, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI base, FPE civils, FPE militaires, CNRACL, CRPCEN, Cavimac, SNCF, CNIEG, RATP, CNAVPL Pour les âges : moins de 56 ans, 56 ans, 57 à 59 ans, 60 ans, 61 ans, 62 ans, 63 à 64 ans, 65 ans, plus de 65 ans Année : 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Répartition des nouveaux retraités de 2018 selon leur âge au 31 décembre (fiche 16 Tableau 1)</i>
DSS	Pour la Cnav , ensemble Pour les âges : avant 60 ans, 60 ans, 61 ans, 62-64 ans, 65 ans, 66 ans et plus Années : 2008 à 2020 Source : Cnav	<i>Structure des âges de départ par année de départ (objectif 2.7 Graphique 2)</i>
Par génération		
DREES	Tous régimes confondus , par genre et ensemble (génération 1950) et ensemble (générations 1928 à 1950, de deux en deux) Pour les âges : moins de 55 ans, 55 ans, 56 à 59 ans, 60 ans, 61 à 64 ans, 65 ans, 66 ans ou plus Source : DREES, EIR	<i>Répartition des retraités selon la génération et l'âge à la première liquidation (fiche 16 Graphique 4)</i> <i>Répartition des retraités nés en 1950 selon l'âge à la première liquidation (fiche 16 Tableau 2)</i>
	Par régime : Cnav, MSA salariés, FPCE, CNRACL, régimes spéciaux, militaires, agriculteurs, artisans ou commerçants, professions libérales Génération : 1950 Source : DREES, EIR	<i>Répartition des retraités nés en 1950 selon l'âge à la liquidation dans leur régime principal (fiche 16 Tableau 3)</i>
DSS	Tous régimes confondus , par genre Pour les âges : inf à 60 ans, 60 ans, 61 à 64 ans, 65 à 66 ans Générations : 1930, 1934, 1938, 1942, 1950 Champ : droits directs Source : DREES, EIR	<i>Répartition des âges de départ à la retraite par génération (données de cadrage 1.8 Graphique 2)</i>

Annexe 4 – La pension moyenne de droit direct

Par stock		
	Champ et source	Indicateur
COR	Pension nette mensuelle moyenne, euros 2018 Tous régimes confondus, par genre et ensemble Années : 2010 à 2018, en projection jusqu'en 2070 Source : DREES, modèle ANCETRE	<i>Pension nette moyenne de l'ensemble des retraités (en euros constants 2018 par mois)</i> (Figure 2.29)
	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2018 Par régime principal d'affiliation : salariés du régime général, Fonctionnaires civils d'État, Fonctionnaires militaires d'État, MSA salariés, CNRACL, régimes spéciaux, MSA non-salariés, SSI base, professions libérales Par genre et ensemble Résidents en France ou à l'étranger Année 2018 Sources : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Pension brute moyenne de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus), selon le régime principal d'affiliation au cours de la carrière, fin 2018 (en euros par mois)</i> (Tableau 2.21)
DREES	Pension nette mensuelle moyenne, euros courants Tous régimes confondus, ensemble Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montant mensuel moyen par retraité pour les résidents en France</i> (fiche 05 Tableau 1)
	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2018 Par régime principal d'affiliation : salariés du régime général, Fonctionnaires civils d'État, Fonctionnaires militaires d'État, MSA salariés, CNRACL, régimes spéciaux, MSA non-salariés, SSI base, professions libérales Par genre et ensemble Résidents en France ou à l'étranger Année 2018 Sources : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus), selon le régime principal d'affiliation au cours de la carrière, fin 2018</i> (fiche 05 Tableau 5)
	Pension brute mensuelle moyenne, euros courants Tous régimes confondus , par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montant brut mensuel moyen de l'avantage principal de droit direct (hors majoration pour 3 enfants ou plus) par régime de retraite en 2018</i> (fiche 05 Tableau 3)
DSS	Pension brute mensuelle moyenne, euros courants Tous régimes confondus , par genre et ensemble Années : 2008 à 2018 Sources : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Pension moyenne versée au 31 décembre pour l'ensemble des régimes (base et complémentaire)</i> (données de cadrage 1.9 Graphique 1)
		<i>Pension brute moyenne par mois</i> (objectif 2.5 Tableau 1)
Par flux		
DREES	Pension brute mensuelle moyenne Par régime : Cnav, Arrco, Agirc, MSA salariés, MSA non-salariés, Fonction publique civile de l'État, SSI base, CNRACL, régimes spéciaux Ensemble (et écart de pension entre les femmes et les hommes ainsi qu'écart entre la pension des liquidants et celle de l'ensemble des retraités) Année 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montant brut moyen de droit direct des nouveaux retraités par régime de retraite en 2018</i> (fiche 07 Tableau 1)
	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2018 Tous régimes confondus , ensemble (primo-liquidants, retraités de 66 ans et ensemble des retraités) Années 2004 à 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montants mensuels bruts moyens de la pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus) tous régimes</i> (fiche 07 Graphique 1)

Par génération		
DREES	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2016 Tous régimes confondus, ensemble pour les générations : 1930 à 1952 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE par genre et ensemble pour les générations : 1926 à 1952	<i>Montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus) par génération</i> <i>(fiche 06 Graphique 1)</i> (***) <i>Évolution du montant mensuel moyen de pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus), par sexe et génération</i> <i>(vue d'ensemble Graphique 3)</i> (****)
	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2016 Par régime : Cnav (régime de base et complémentaire distingués), SRE civils, SRE militaires, MSA salariés, MSA exploitants, CNRACL, SSI commerçants, SSI artisans, professions libérales, régimes spéciaux Génération : 1934, 1940, 1944, 1946, 1950 Source : DREES, EIR par rapport à la génération 1940 Source : DREES, EACR	<i>Caractéristiques de la carrière et montants de pension pour les générations 1934, 1940, 1944, 1946 et 1950</i> <i>(fiche 06 Tableau 1)</i> <i>Évolution du montant brut de l'avantage principal de droit direct moyen dans les régimes de base, en écart par rapport à la génération née en 1940</i> <i>(fiche 06 Tableau 2)</i>
DSS	Pension brute mensuelle moyenne, euros 2017 Tous régimes confondus, par genre Génération : 1942 à 1952 Sources : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Montants moyens des pensions tous régimes, par génération à 66 ans</i> <i>(données de cadrage 1.10 Graphique 1)</i> (***)

(***) Pour la DREES le montant moyen est calculé y compris majoration pour enfants, la DSS détaille, quant à elle, le montant moyen en avantage de droit direct, avantage de droit dérivé et majorations pour enfants, ensemble.

(****) La DREES présente également l'évolution des pensions entre les générations par rapport à la génération 1938, par genre et régime (*Évolution entre les générations du montant moyen brut de droit direct à 66 ans, par régime – fiche 06 Graphique 2 p.63*).

Annexe 5 – Écart de pension entre les femmes et les hommes²⁶

Par génération		
	Champ et source	Indicateur
COR	Tous régimes confondus Générationnements ayant 66 ans : 1938 à 1952 Source : DREES, EIR, modèle ANCETRE (*)	<i>Montant brut moyen des pensions des femmes rapporté à celui des hommes</i> (Figure 2.53)
DREES	Tous régimes confondus Générationnements vivants au 31/12/2016 : 1930 à 1952 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE (**)	<i>Évolution du montant mensuel moyen de pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus), par sexe et génération</i> (Vue d'ensemble Graphique 3) <i>Évolution au fil des générations de l'écart de pension entre les femmes et les hommes (y compris majoration pour 3 enfants ou plus)</i> (fiche 06 Graphique 3)
DSS	Tous régimes confondus Générationnements vivants au 31/12/2018 : 1932 à 1952 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE (*)	<i>Ratio pension moyenne des femmes/pension moyenne des hommes en 2018 selon la génération</i> (données de cadrage 1.10 Graphique 2)
Par année		
COR	Tous régimes confondus Années : 2004 à 2018 (et en projection jusqu'à 2070 pour les droits directs y compris majorations et réversions) Source : DREES, EIR, modèle ANCETRE, pour les années 2019 à 2070 : INSEE modèle DESTINIE, projections COR	<i>Montant brut moyen des pensions des femmes rapporté à celui des hommes</i> (Figure 2.53)
DREES	Tous régimes confondus Années : 2004 à 2018 Distinction avec ou sans droit direct Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE	<i>Évolution de l'écart de pension entre les femmes et les hommes</i> (fiche 05 Graphique 2)
	Part flux de départ et régime : Cnav, Arrco, Agirc, MSA salariés, MSA non-salariés, FPCE, SSI base, CNRACL, régimes spéciaux Année : 2018	<i>Montant brut moyen de droit direct des nouveaux retraités par régime de retraite en 2018</i> (fiche 07 Tableau 1)
DSS	Tous régimes confondus Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE (*)	<i>Écart de niveau de pension de droit direct et dérivé (base et complémentaire) entre hommes et femmes</i> (objectif 2.5 Graphique 1)

(*) Droits directs hors majorations et réversions ; droits directs y compris majorations et réversions.

(**) Droits directs y compris majorations

²⁶ Les pensions de réversion, qui contribuent à la réduction des écarts de pension entre les hommes et les femmes, sont présentées dans les rapports de la DREES et de la DSS, *Montants mensuels moyens bruts des éléments composant la pension de retraite totale, fin 2016* (fiche 05 Tableau 4) pour la DREES, *Avantage de droit dérivé brut mensuel moyen perçu par les bénéficiaires au 31 décembre dans l'ensemble des régimes (base et complémentaire) - données de cadrage 1.9 Graphique 2* pour la DSS.

Le rapport du COR décompose la pension moyenne totale en pension de droit direct et pension de réversion, et présente la contribution des droits dérivés à l'écart de pension moyenne entre les femmes et les hommes (*Contribution des pensions moyennes de droit direct et de réversion à l'écart de pension moyenne totale projetée entre les femmes et les hommes* (scénario 1,3 %) – Figure 2.55).

De même, les dispositifs de solidarité permettent de réduire l'écart de pension entre les hommes et les femmes. Le COR présente la part des dispositifs de solidarité dans les montants de pensions des hommes et des femmes (*Chapitre 8. L'équité entre les femmes et les hommes au regard de la retraite*). À noter, le COR n'inclut pas les départs anticipés pour carrière longue dans les dispositifs de solidarité, la DREES les prend en compte dans une définition plus large de la solidarité.

Annexe 6 – Pension rapportée au revenu annuel moyen et pouvoir d’achat des pensions au cours de la retraite

RAM de l’ensemble des actifs		
	Champ et source	Indicateur
COR	Pension moyenne/RAM en brut tous régimes confondus, ensemble Années : 2000 à 2070 Droits directs Source : Projections COR et comptes nationaux de l’INSEE	<i>Pension moyenne de l’ensemble des retraités, relative au revenu d’activité moyen (en % du revenu d’activité moyen brut)</i> <i>(Figure 2.3a)</i>
	en net par genre et ensemble Années : 2009 à 2018 droits directs Source : DREES, modèle ANCETRE, comptes nationaux INSEE	<i>Pension nette relative : pension nette moyenne rapportée au revenu d’activité net moyen</i> <i>(Figure 2.30)</i>
	ensemble années : 2009 à 2070 droits directs Source : DREES, modèle ANCETRE, comptes nationaux INSEE, projections COR	<i>Pension nette relative en projection (pension nette moyenne de l’ensemble des retraités rapportée au revenu d’activité net moyen)</i> <i>(Figure 2.35)</i>
DREES	Pension moyenne/RAM en net , tous régimes confondus, par genre et ensemble Années : 2008 à 2018 Droits directs et dérivés Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; INSEE comptes nationaux	<i>Pension nette moyenne totale (droit direct, droit dérivé et majoration pour 3 enfants ou plus) de l’ensemble des retraités résidant en France rapportée au revenu d’activité net moyen</i> <i>(fiche 05 Graphique 1)</i>
	années : 2008 à 2018 droits directs Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; INSEE comptes nationaux	<i>Pension nette moyenne de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus) de l’ensemble des retraités résidant en France rapportée au revenu d’activité net moyen</i> <i>(vue d’ensemble Graphique 2)</i>
RAM des personnes en fin de carrière		
DSS	Pension médiane (des 65 à 74 ans)/revenu médian (des 50 à 59 ans) , tous régimes confondus, ensemble Années : 2004 à 2018 Source : INSEE, ERFS	<i>Ratio rapportant les pensions perçues par les retraités de 65 à 74 ans et les revenus d’activité perçus par les actifs occupés de 50 à 59 ans</i> <i>(objectif 2.1 Graphique et tableau 1)</i>

Pouvoir d’achat des pensions		
	Champ et source	Indicateur
COR	Cas type non-cadre secteur privé et cadre secteur privé, sur les 27 premières années de retraite, générations 1932, 1937, 1942 et 1947 Ensemble Source : calculs SG-COR, régimes, Insee	<i>Évolutions du pouvoir d’achat au cours de la retraite</i> <i>(Figure 2.38)</i>
DREES ²⁷	Cas type non-cadre secteur privé et cadre secteur privé, sur les 7 premières années de retraite, assurés ayant liquidé en 1994 Ensemble Source : régimes, DREES modèle CALIPER, INSEE indice des prix à la consommation	<i>Évolution cumulée du pouvoir d’achat de la pension tous régimes d’assurés ayant liquidé en 1994</i> <i>(fiche 04 Graphique 3)</i>

²⁷ La DREES étudie également l’érosion des pensions brutes par rapport au revenu d’activité moyen et à l’indice des prix pour les générations 1933 à 1953, les cinq, dix, quinze et vingt premières années après le départ en retraite (*Évolution de l’érosion des pensions brutes par rapport au revenu d’activité moyen et à l’indice des prix, selon l’année de naissance – fiche 04 Graphique 4*).

Annexe 7 – Niveau de vie des retraités

Niveau de vie absolu		
	Champ et source	Indicateur
COR	Niveau de vie moyen des retraités , des actifs et de l'ensemble de la population Ensemble Années : 1996 à 2018 Source : INSEE ERFS	<i>Évolution du niveau de vie moyen des retraités entre 1996 et 2018 comparé aux actifs et à l'ensemble de la population (Figure 2.32)</i>
	Par décile Année 2018	<i>Inégalités de niveau de vie parmi les retraités, les actifs et l'ensemble de la population en 2018 (Tableau 2.20)</i>
	Niveau de vie moyen selon la situation conjugale, par genre Année : 2018 Source : INSEE ERFS	<i>Niveau de vie moyen et taux de pauvreté des femmes et des hommes retraités selon les situations conjugale et matrimoniale en 2018 (Tableau 2.26)</i>
DREES	Niveaux de vie moyen et médian des retraités par décile Année : 2017 Source : INSEE, ERFS	<i>Répartition et niveaux de vie moyen et médian mensuels des personnes retraitées en 2017, selon leur position dans la distribution du niveau de vie (fiche 09 Tableau 1)</i>
DSS	Niveau de vie médian des retraités et des actifs Ensemble Années : 2006 à 2018 Source : INSEE ERFS	<i>Ratio rapportant le niveau de vie médian des retraités à celui des actifs (objectif 2.1.2 Graphique et tableau 1)</i>
Niveau de vie relatif		
COR	Rapporté à l'ensemble de la population , par genre et ensemble Années : 1996 à 2070 Source : INSEE, ERFS	<i>Niveau de vie relatif des retraités : évolutions récentes (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population) (Figure 2.33)</i> <i>Niveau de vie relatif des retraités par le passé et en projection (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population) (Figure 2.36)</i>
	Rapporté à l'ensemble de la population, par tranche d'âge , ensemble Année : 2018 Source : INSEE, ERFS	<i>Niveau de vie moyen selon l'âge rapporté à celui de l'ensemble de la population en 2018 (Figure 2.27)</i>
	Rapporté à l'ensemble de la population, dans les différents pays de l'OCDE Ensemble, Année : 2016 Source : OCDE	<i>Niveau de vie des seniors rapporté au niveau de vie de l'ensemble de la population en 2016 dans différents pays de l'OCDE (Figure 2.28)</i>
DSS	Rapporté aux actifs , ensemble Années : 2004 à 2018 Source : INSEE ERFS	<i>Ratio rapportant le niveau de vie médian des retraités à celui des actifs (objectif 2.1.2 Graphique et tableau 1)</i>

Annexe 8 – Pauvreté des retraités

Taux de pauvreté monétaire		
	Champ et source	Indicateur
COR	Des retraités, de l'ensemble de la population, des moins de 18 ans, par genre et ensemble Années : 1996 à 2018 Source : INSEE, ERFS	<i>Le taux de pauvreté monétaire des retraités (Figure 2.40)</i>
	Intensité de la pauvreté monétaire des retraités et de l'ensemble de la population, par genre et ensemble Années : 1996 à 2018 Source : INSEE, ERFS	<i>L'intensité de la pauvreté monétaire des retraités (Figure 2.41)</i>
DSS	Des retraités, par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : INSEE, ERFS	<i>Taux de pauvreté des retraités selon le sexe et celui de l'ensemble de la population (objectif 2.3 Graphique et tableau 1)</i>
Pauvreté en condition de vie		
COR	Des retraités, de l'ensemble de la population, des actifs, des personnes en emploi et des 75 ans et plus, ensemble Années : 2004 à 2018 Source : INSEE, SRCV-Silc	<i>Taux de pauvreté en conditions de vie des retraités (Figure 2.42)</i>

Annexe 9 – Taux de remplacement

Taux de remplacement		
	Champ et source	Indicateur
COR	Pour les cas types : non cadre secteur privé, départ au taux plein (sans surcote ni décote) et fonctionnaire sédentaire catégorie B, ensemble Génération : 1940 à 2000 Source : DREES modèle CALIPER	<i>Taux de remplacement net à la liquidation du cas type de non-cadre du secteur privé</i> <i>(Figure 2.19)</i> <i>Taux de remplacement net à la liquidation du cas type de fonctionnaire sédentaire de catégorie B</i> <i>(Figure 2.21)</i>
	Et taux de remplacement net moyen sur le cycle de vie pour ces cas types Génération : 1940 à 2000 Source : DREES modèle CALIPER	<i>Taux de remplacement net moyen sur le cycle de vie pour le cas type de non-cadre du secteur privé</i> <i>(Figure 2.20)</i> <i>Taux de remplacement net moyen sur le cycle de vie pour le cas type de fonctionnaire sédentaire de catégorie B</i> <i>(Figure 2.22)</i>
	Pour l'ensemble des cas types du COR Génération : 1958 (sauf aide-soignant génération 1963 et policier génération 1968), ensemble Source : DREES modèle CALIPER	<i>Taux de remplacement net pour les cas types du COR pour la génération 1958 (sauf aide-soignant : génération 1963 et policier : génération 1968)</i> <i>(Tableau 2.22)</i>
	À l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC, ensemble Génération : 1940 à 2000 Source : DREES modèle CALIPER	<i>Taux de remplacement net à l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC</i> <i>(Figure 2.44)</i>
DREES	Taux de remplacement médian, secteur public, secteur privé et tous secteurs, par genre et ensemble Génération : 1938, 1940, 1942, 1944, 1946, 1950 Source : DREES, EIR, INSEE panel tous salariés	<i>Taux de remplacement médian par génération pour les retraités anciens salariés à carrière complète</i> <i>(fiche 06 Graphique 4)</i>
Taux de rendement		
COR	Pour le cas type du salarié non cadre du secteur privé à carrière complète Génération : 1940 à 2000 Source : SG-COR	<i>Taux de rendement interne du cas type de salarié non-cadre du secteur privé à carrière complète</i> <i>(Figure 2.26)</i>

Annexe 10 – Cotisants et cotisations

Taux d'emploi/taux d'activité		
	Champ et source	Indicateur
COR	Taux d'activité par âge , observé et projeté, par genre Années : 1975, 2000, 2019 et 2070 Source : INSEE, enquête Emploi et projection population active	<i>Taux d'activité observés et projetés par genre et par âge (en %)</i> (Figure 1.10)
	Taux d'emploi par tranche d'âge , par genre Année : 2019 Source : INSEE, enquête Emploi	<i>Taux d'emploi (au sens du BIT) par tranches d'âge quinquennales des femmes et des hommes en 2019</i> (Figure 2.46)
Taux de cotisation		
COR	Taux de cotisation moyen sur l'ensemble de la carrière , cas type non cadre secteur privé, Générations : 1940 à 2000 Source : DREES, modèle CALIPER	<i>Taux de cotisation moyen pour la retraite sur l'ensemble de la carrière pour le cas type de non-cadre du secteur privé (cas type n° 2 du COR)</i> (Figure 2.16)

Ratio démographique

Tous régimes confondus		
	Champ et source	Indicateur
COR	Tous régimes confondus Années : 2000 à 2070 Source : projections COR, INSEE comptes nationaux	<i>Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités</i> (Figure 2.3b)
DREES	Tous régimes confondus Années : 2004 à 2018 Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, INSEE comptes de la Nation	<i>Rapport entre les effectifs de personnes en emploi et les effectifs de retraités de droit direct</i> (fiche 01 Graphique 1)
DSS	Par régime : CNRACL, régime général, régimes des non-salariés non agricoles, Fonctionnaires et ouvriers de l'État, régimes spéciaux, régimes agricoles Années : 2002 à 2019 (1992 à 2019 pour la Cnav) Source : régimes, CCSS	<i>Ratio cotisants sur retraités par groupes de régimes</i> (données de cadrage 1.6 Graphique 2)

Annexe 11 – Effectifs de retraités de droits directs

Stock de retraités		
	Champ et source	Indicateur
COR	Tous régimes confondus , ensemble Années : 2000 à 2070 Source : projections COR	<i>Effectifs de retraités et de cotisants observés et projetés (Figure 2.5)</i>
DREES	Tous régimes confondus , par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : DRESS, EACR, EIR modèle ANCETRE	<i>Effectifs des retraités de droit direct tous régimes (fiche 01 Tableau 1)</i>
	Par régime détaillé : Cnav, Arrco, Agirc, MSA salariés, MSA non salariés, FPCE, Ircantec, SSI base, CNRACL, régimes spéciaux, professions libérales, Ensemble Année : 2018 Source : DRESS, EACR, EIR modèle ANCETRE, CCSS (*)	<i>Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2018 (fiche 01 Tableau 2)</i>
DSS	Tous régimes confondus , par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES	<i>Nombre de retraités de droit direct dans l'ensemble des régimes (base et complémentaire) (données de cadrage 1.7 Graphique 1)</i>
	Salariés du secteur privé , par genre et ensemble Années : 2003 à 2019 Source : Cnav	<i>Nombre de retraités de droit direct et nombre de nouveaux retraités à la Cnav (régime de base) (données de cadrage 1.7.2 Graphique 1)</i>
Flux de nouveaux retraités		
DREES	Tous régimes confondus , par genre et ensemble Années : 2004 à 2018 Source : DRESS, EACR, EIR modèle ANCETRE	<i>Effectifs des nouveaux retraités de droit direct, tous régimes (fiche 02 Tableau 1)</i>
	Par régime détaillé : Cnav, Arrco, Agirc, MSA salariés, MSA non salariés, FPCE, SSI base, CNRACL, régimes spéciaux, professions libérales, Ensemble Années : 2010 à 2018 Source : DRESS, EACR, EIR modèle ANCETRE, CCSS	<i>Nouveaux retraités de droit direct par régime de retraite (fiche 02 Tableau 2)</i>
DSS	Tous régimes confondus , ensemble Années : 2004 à 2018 Source : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES	<i>Nombre de retraités de droit direct dans l'ensemble des régimes (base et complémentaire) (données de cadrage 1.7 Graphique 1)</i>
	Salariés du secteur privé , ensemble Années : 2003 à 2019 Source : Cnav	<i>Nombre de retraités de droit direct et nombre de nouveaux retraités à la Cnav (régime de base) (données de cadrage 1.7.2 Graphique 1)</i>

(*) Les effectifs de droit direct sont aussi détaillés selon le régime principal pour l'année 2017, (*Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2017, selon le régime principal – fiche 01 Tableau 3 p.25*)

Annexe 12 – Durées de carrière et de retraite

Durée de carrière en années		
	Champ et source	Indicateur
COR	Durée de carrière en nombre d'années secteur privé, ensemble Générations : 1940 à 2000 Source : Cnav, DREES modèle CALIPER	<i>Durée de carrière en nombre d'années</i> <i>Moyennes par génération</i> <i>(Figure 2.17a)</i>
	Pour le cas type du non-cadre secteur privé, Générations : 1940 à 2000 Source : Cnav, DREES modèle CALIPER	<i>Durée de carrière en nombre d'années</i> <i>Cas type de non-cadre du privé (départ à la retraite au</i> <i>taux plein au régime général sans décote ni surcote)</i> <i>(Figure 2.17b)</i>
En proportion de la durée de vie totale		
COR	Moyennes par génération, ensemble Générations : 1940 à 2000 (*) Source : Cnav, DREES modèle CALIPER et EIR, INSEE projections de population	<i>Durée de carrière en proportion de la durée de vie totale</i> <i>Moyennes par génération</i> <i>(Figure 2.18a)</i>
	Pour le cas type du non-cadre secteur privé, Générations : 1940 à 2000 Source : Cnav, DREES modèle CALIPER et EIR, INSEE projections de population	<i>Durée de carrière en proportion de la durée de vie totale</i> <i>Cas type de non-cadre du privé (départ à la retraite au</i> <i>taux plein au régime général sans décote ni surcote)</i> <i>(Figure 2.18b)</i>
DREES	Moyenne par génération, ensemble Générations : 1926 à 1950 Source : EIR, INSEE projections de population (**)	<i>Durée de carrière en proportion de la durée de vie totale,</i> <i>selon la génération</i> <i>(fiche 11 Graphique 3)</i>

(*) champ résidents en France et à l'étranger

(**) champ résidents en France

Durée en retraite en années		
	Champ et source	Indicateur
COR	Durée en retraite en nombre d'années, par genre et ensemble Générations : 1940 à 2000 Source : DREES, modèle ANCETRE, INSEE projections de population, projections COR (*)	<i>Durée de retraite en nombre d'années</i> <i>Moyennes par génération</i> <i>(Figure 2.23a)</i>
	Pour le cas type du non-cadre secteur privé, Générations : 1940 à 2000 Source : DREES, modèles CALIPER et ANCETRE, INSEE projections de population, projections COR	<i>Durée de retraite en nombre d'années</i> <i>Cas type de non-cadre du privé (départ à la retraite au</i> <i>taux plein au régime général sans décote ni surcote)</i> <i>(Figure 2.23b)</i>
DREES	Espérance de durée de retraite, ensemble Générations : 1926 à 1952 Source : DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE, INSEE projections démographiques (**)	<i>Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre</i> <i>d'années</i> <i>(fiche 15 Graphique 5)</i>
En proportion de la durée de vie totale		
COR	Moyennes par génération, ensemble Générations : 1940 à 2000 Source : DREES, modèle ANCETRE, projections de population INSEE, projections COR (*)	<i>Durée de retraite en proportion de la durée de vie totale</i> <i>Moyennes par génération</i> <i>(Figure 2.24a)</i>
	Pour le cas type du non-cadre secteur privé, Générations : 1940 à 2000 Source : DREES, modèles CALIPER et ANCETRE, projections de population INSEE, projections COR	<i>Durée de retraite en proportion de la durée de vie totale</i> <i>Cas type de non-cadre du privé (départ à la retraite au</i> <i>taux plein au régime général sans décote ni surcote)</i> <i>(Figure 2.24b)</i>
	Décomposition de la durée de vie, ensemble Générations : 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000 Source : Cnav, calculs SG-COR	<i>Décomposition de la durée de vie</i> <i>(Figure 2.25)</i>

(*) calcul basé sur l'âge conjoncturel

(**) calcul basé sur l'âge moyen de départ dans le régime principal

Annexe 13 – Durées cotisées et validées

Durées effectives		
	Champ et source	Indicateur
DREES	Tous régimes, par genre, ensemble et lieu de résidence Génération : 1926 à 1950 Source : DREES, EIR	Évolution des durées cotisées et validées moyennes au fil des générations (fiche 11 Graphique 1) Évolution des durées cotisées et validées moyennes au fil des générations, selon le lieu de résidence (fiche 11 Graphique 2)
DSS	Salariés du secteur privé, par genre et ensemble Années : 2005 à 2020 Source : Cnav	Durées cotisées et validées, sans et avec majorations de durée d'assurance, pour les nouveaux retraités (objectif 1.14 Graphique 3) Durée moyenne, tous régimes, cotisée et validée lors du départ en retraite (objectif 2.8 Graphique 1)
	Par âge de départ Années : 2005 à 2020 Source : Cnav	Durée d'assurance validée en fonction de l'âge de départ en retraite (avec majoration de durée d'assurance) (objectif 2.8 Tableau 2)
Distribution des durées validées		
DSS	Salariés du secteur privé, assurés partis en retraite en 2020, par genre et ensemble Source : Cnav	Durée, tous régimes, validée lors du départ en retraite pour les assurés partant en retraite en 2020 (prévisions), par genre (objectif 2.8 Graphique 2)
Rapport durées validées femmes/hommes		
COR	Salariés du secteur privé Génération : 1940 à 2000 Source : Cnav, DREES EIR, projections COR	Durée moyenne d'assurance validée tous régimes des femmes rapportée à celle des hommes (retraités de la Cnav) (Figure 2.51)
Décomposition des durées validées		
COR	Retraités du secteur privé, par genre Génération : 1940, 1970 et 2000 Source : Cnav, projections COR	Décomposition des durées moyennes d'assurance validées par les femmes et les hommes selon les modalités (retraités de la Cnav) (Figure 2.52)
DSS	Retraités du secteur privé, par genre et ensemble Année : 2020 Source : Cnav	Décomposition de la durée moyenne validée utile lors du départ en retraite, selon la nature des trimestres validés pour les nouveaux retraités de l'année 2020 (données de cadrage 1.14 Graphique 1)

Annexe 14 – Ressources, dépenses et solde financier

Taux de prélèvement		
	Champ et source	Indicateur
COR	En % de la masse des revenus d'activité bruts Années : 2010 à 2070 Source : projections COR, INSEE comptes nationaux	<i>Les déterminants de l'évolution des ressources du système de retraite</i> (Figure 2.9)
	Ressources observées et projetées en % du PIB	
COR	Convention ECC, convention TCC et convention EPR Années : 2000 à 2070 Source : CCSS, projections COR	<i>Ressources observées et projetées du système de retraite en % dans le PIB selon la convention comptable retenue</i> (Figure 2.6)

Part des prestations dans le PIB		
	Champ et source	Indicateur
COR	Part des prestations de retraite dans le PIB Années : 2002 à 2070 Source : CCSS, projections COR	<i>Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées</i> (Figure 2.1)
	Part des prestations de retraite dans le PIB Années : 1990 à 2018 Source : DREES CPS, INSEE comptes nationaux	<i>Part des prestations retraite dans le PIB</i> (données de cadrage 1.1 Graphique 1)
Masses versées²⁸		
DREES	Masses versées par les régimes : régime général, régimes particuliers de salariés, régimes complémentaires de salariés, régimes de non-salariés, Etat, régimes de la mutualité et de la prévoyance Années : 1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2016, 2018 Source : DREES CPS	<i>Répartition des pensions de droit direct et de droit dérivé par régime</i> (fiche 10 Graphique 1)
Répartition des masses par régime		
DSS	Répartition des masses versées par régime de base : LURA (Cnav MSA salariés, SSI), non salariés non agricoles, fonctionnaires et ouvriers de l'Etat, CNRACL, spéciaux (hors fonction publique), agricole (MSA exploitants) Année : 2019 Source : CCSS	<i>Répartition des prestations de retraite entre les différents régimes de base en 2019</i> (données de cadrage 1.2 Graphique 1)

Solde financier en milliards d'euros		
	Champ et source	Indicateur
DSS	Ensemble des régimes Années : 2017 à 2024 Source : PLFSS	<i>Équilibre financier de l'ensemble des régimes de retraite de base et du FSV</i> (objectif 2.11.2)
	Cnav et FSV Années : 2017 à 2024 Source : PLFSS	<i>Équilibre financier de la Cnav et du FSV</i> (objectif 2.11.1)
En % du PIB constaté		
COR ²⁹	Tous régimes et par régimes : ensemble, salariés privé base, salariés privé compl., fonctionnaires, non-salariés, régimes spéciaux, FSV Années : 2002 à 2019 Source : CCSS	<i>Solde financier observé du système de retraite</i> (Figure 2.10)
En % du PIB projeté		
COR	Tous régimes, convention EEC, convention TCC et convention EPR Années : 2000 à 2070 Source : CCSS, projections COR	<i>Solde financier observé et projeté du système de retraite selon la convention comptable retenue</i> (Figure 2.11)

²⁸ Les masses de pensions liées à la solidarité sont présentes dans le rapport du COR (Chapitre 4).

²⁹ Le COR effectue également une décomposition du solde financier en structurel et conjoncturel (Décomposition du solde financier du système de retraite en % du PIB – Tableau 2.3).